

2021-02

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20210212-2021_02-DE

Reçu le 15/02/2021

Publié le 15/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2021**

Convocation le 5 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était excusé :

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

**AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE, MODALITÉS
ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire informe de la nécessité d'améliorer la performance énergétique de la mairie. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de faire le ravalement de la façade, la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que le changement des fenêtres et portes de la mairie. Des devis ont été demandés et sont donc présentés.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = 47 813.23€ HT (57 126.88€ TTC)

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉE
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	28 688 € (60%)	2021
Département (FAST)	9 563 € (20%)	2021
TOTAL SUBVENTIONNÉ		38 251€ (80%)

Autofinancement : 9 562.23 € HT (20%) + 9 313.65€ de TVA soit un montant 18 875.88 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2023, date des fonds de compensations accordés par L'État.

AR Prefecture

046-214602963-20210212-2021_02-DE
Reçu le 15/02/2021
Publié le 15/02/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHOISIT** les entreprises SAS RESSEJAC pour le ravalement de la façade, DEWERT Frédéric pour l'installation de la pompe à chaleur, GB Tech pour l'étude de la performance énergétique, MOTA pour le remplacement des huisseries extérieurs et FAUCHER Christian pour la peinture des huisseries ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que mentionné dans le tableau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les organismes subventionnant ;
- **DIT** que le programme « Bâtiments communaux » sera inscrit au budget principal 2021.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 15/02/2021
Le Maire, Raoul Debar

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 12 février 2021
Le Maire, Raoul Debar